



**Identification des besoins de renforcement des capacités  
en matière d'accès et le partage des avantages**

1. Elaboration de la loi et de la réglementation nationales en matière d'APA.
2. Mécanismes de suivi, de surveillance et d'évaluation.
3. Evaluation, inventaire et surveillance des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles.
4. Evaluation environnementale, culturelle, sociale et économique des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques associées et des informations sur les marchés, y compris les stratégies de production et de commercialisation propres au secteur.
5. Création d'un système d'information national APA.
6. Outils pour l'application de la loi et de la réglementation relatives à l'APA.
7. Valorisation des ressources humaines à tous les niveaux. portant entre autres sur la capacité de rédaction juridique en vue de prendre les mesures nécessaires pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, sur l'aptitude des communautés locales et des autres parties prenantes concernées à négocier des contrats, sur les modalités de partage des avantages et sur les mécanismes de règlement des différends;
8. Développement et renforcement des capacités des communautés locales pour qu'elles participent à la prise de décisions, à la formulation de politiques et à la mise en œuvre, qu'elles assurent la conservation, la gestion et l'élaboration de produits dans le domaine des ressources génétiques et qu'elles bénéficient de l'utilisation de leurs connaissances et de leurs pratiques traditionnelles en matière de ressources génétiques.
9. Elaboration d'un régime administratif pour la gestion des demandes d'accès et d'établissement des contrats.
10. Education et sensibilisation du public, l'accent étant mis sur les communautés locales et sur l'ensemble des parties prenantes concernées à l'échelle locale, nationale et régionale.
11. Mécanisme de coordination entre les organes de réglementation nationale et les procédures.